

**POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10 et LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL**

**Bulletin d'information : dépassements du seuil d'information et de recommandation pour les personnes sensibles**

Communiqué du: **29/09/2014 8h00**

Observations: **du Samedi 27 septembre au Lundi 29 septembre 2014 - constat de dépassement**  
**Terminé**

**Dépassement du seuil d'information et de recommandation - Alerte orange**

Dans le secteur de Montravel, Scal-Air a enregistré, du samedi 26 septembre au lundi 29 septembre 2014, des niveaux élevés de poussières fines en suspension dans l'air (PM10), ainsi qu'un pic ponctuel des niveaux de dioxyde de soufre (SO2).

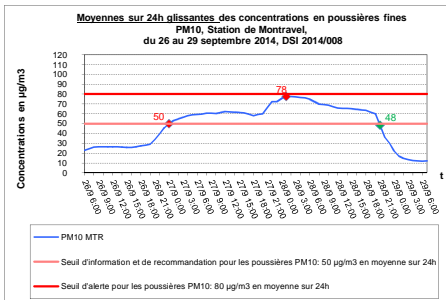
Le 26/09 à partir de 20h30, de fortes concentrations en poussières fines PM10, de l'ordre de 100 à 170 µg/m<sup>3</sup> sur un quart d'heure ont été mesurées. En conséquence, le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures), a été dépassé le 27/09 à minuit, avec une valeur à 50 µg/m<sup>3</sup>, calculée en moyenne glissante sur 24h.

Les niveaux de poussières sont redescendus à des valeurs moyennes durant la nuit, avec une nouvelle augmentation des concentrations en début de matinée du 27/09, entre 6h00 et 8h00. Ce schéma s'est par la suite reproduit, avec une baisse des niveaux de poussières fines PM10, observée durant la journée du 27/09, puis une nouvelle hausse importante des niveaux de poussières fines entre 20h00 et 11h00 le 28/09, avec des niveaux de pointe très élevés, de l'ordre de 200 à 400 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur un quart d'heure. La valeur maximale observée sur 24h, de 78 µg/m<sup>3</sup>, s'approche de la valeur du seuil d'alerte par les poussières fine PM10 (fixé à 80 microgrammes de PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures). Entre le 28 et le 29/09, les niveaux de poussières sont progressivement redescendus à des valeurs moyennes puis faibles.

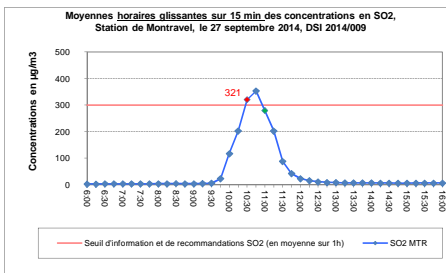
Parallèlement à cet événement de poussières, une brusque élévation des concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle a été observée le 27/09 entre 10h00 et 10h45, occasionnant un dépassement du seuil d'information et de recommandations par le SO2 à 10h30, avec une valeur maximale horaire glissante sur un quart d'heure à 353 µg/m<sup>3</sup>, mesurée à 10h45.

Le dépassement de seuil par les poussières fines PM10 s'est terminé le 28/09/2014 à 21h00.

<b>Zones concernées</b>	Montravel, quartiers situés à l'Est du site de Doniambo.
<b>Polluant</b>	Poussières fines en suspension PM10
<b>Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement</b>	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 27/09/14 à 0h00
<b>Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement</b>	48 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 28/09/2014 à 21h00
<b>Durée du dépassement</b>	45h (2 dépassements du seuil d'information)
<b>Moyenne maximale sur 24h glissantes</b>	78 µg/m <sup>3</sup> , mesurée en moyenne sur 24h le 28/09/14 à 1h00 et à 2h00
<b>Moyennes journalières</b>	76 µg/m <sup>3</sup> la journée du 27/09/14 22 µg/m <sup>3</sup> la journée du 28/09/14



<b>Polluant</b>	dioxyde de soufre (SO2)
<b>Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement</b>	321 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h à 10h30 le 27/09/2014
<b>Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement</b>	279 µg/m <sup>3</sup> à 11h00 le 27/09/2014
<b>Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)</b>	1
<b>Maximum horaire (concentration - heure)</b>	353 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h à 10h45 le 27/09/2014
<b>Moyenne journalière</b>	23 µg/m <sup>3</sup> la journée du 27/09/14



**Conditions météorologiques et circonstances:**

D'après les données de Météo France : des vents faibles, de 3 à 6 kt, de secteurs Nord à Nord-Ouest ont été observés entre le 26/09 et le 27/09 à 5h00. Les vents se sont ensuite renforcés et orientés selon des secteurs Ouest à Sud-Ouest durant toute la journée du 27/09.

Ces conditions favorisent la dispersion des émissions d'origine industrielle (Doniambo) vers les quartiers centraux de la ville, dont celui de Montravel.

Les poussières fines PM10, dont le diamètre est inférieur à 10 µm, sont d'origines variées, selon les sources d'émissions (naturelle ou humaine). Notons notamment la présence de travaux de voirie dans le secteur de Montravel, ayant potentiellement contribué au dépassement du seuil d'information. D'autres sources ponctuelles de poussières fines intégrant des phénomènes de combustion tels que des brûlages peuvent également contribuer à l'augmentation des niveaux de poussières fines dans l'air ambiant.

Pour la pollution par le SO2, les vents moyens d'Ouest/Sud-Ouest visibles le 27/09 entre 10h00 et 11h00 confirme l'origine industrielle du dépassement du seuil d'information (Centrale thermique de Doniambo).

**Pour information**, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m<sup>3</sup>.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO2 est de 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

**Recommandations en cas de seuil d'information dépassé :**

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

**Les PM10 en bref:**

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

**Le SO2 en bref:**

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure